

L'ATMP est une association qui met en œuvre des mesures de protection juridique au service des personnes fragilisées depuis plus de 40 ans.

Retrouvez-nous...

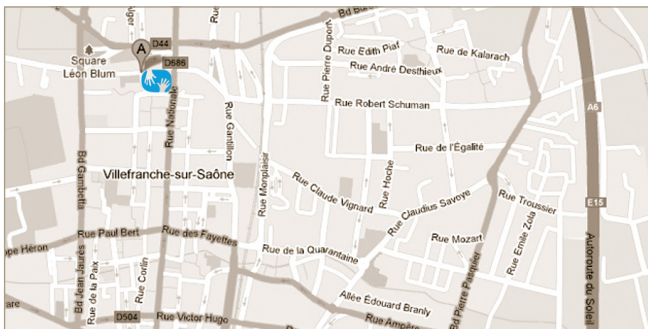
17 rue Montgolfier
69452 LYON Cedex 06
Tél. 04 72 69 25 25 / Fax. 04 78 94 67 96

Bus 27, C6 et C4, arrêt Foch
Bus 38, arrêt Garibaldi
(M) A, station Foch



67 rue Claude Bernard
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE
Tél. 04 74 62 89 12 / Fax. 04 74 62 17 27

Réseau Libellule,
ligne 2 ou 4,
arrêt Claude Bernard



Numéro unique et gratuit !

N°Vert 0 800 808 031

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

soutientuteursfamiliaux@atmp69.fr

atmpdurhone.fr

Soutien aux Tuteurs Familiaux

ATMP du Rhône

Un accompagnement

gratuit
pour les familles



Numéro unique et gratuit !

N°Vert 0 800 808 031

soutientuteursfamiliaux@atmp69.fr

du Rhône
atmp
Aux côtés des plus fragiles
SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX



Rappel... La loi réformant la protection juridique des majeurs rappelle que la gestion des mesures est un devoir des familles.

Aujourd'hui, plus de 700 000 personnes sont sous mesure de protection et la moitié environ est gérée par un membre de la famille.

Parce que les familles et les proches se sentent bien souvent isolés dans des procédures complexes, l'ATMP a été habilitée par le Parquet pour mettre en place un service gratuit de soutien aux tuteurs familiaux.



Votre situation

- **Vous êtes chargé de la mesure de protection d'un proche.**
- **Vous avez un proche qu'il est nécessaire de protéger.**

Vous vous interrogez sur les mesures de protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, mandat ad hoc, mandat de protection future...).

L'ATMP à vos côtés

Des professionnels à votre service :

- **Une aide au quotidien** dans le suivi de la personne et de son patrimoine.
- **Des informations générales** sur les principes fondamentaux de la protection juridique, les différentes mesures et la procédure de déclenchement...
- **Une assistance technique** à la rédaction de l'inventaire, de requêtes, de compte rendus de gestion, de courriers...
- **Des permanences au Tribunal d'Instance.**
- **Des permanences et rendez-vous à l'ATMP.**
- **Des permanences téléphoniques.**
- **Des conférences et informations publiques.**

Une aide au quotidien

Des informations générales

Une assistance technique

